

# CONTRAT AMAP les OLIVADES – AUT/HIVER 2014-2015 - LUNDI

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne  
(<http://lesolivades.over-blog.com/www.olivades.com>)

ère  
1<sup>ère</sup> distribution : **LUNDI 6 OCTOBRE 2014** – dernière distribution : **LUNDI 30 MARS 2015**

Le **CONTRAT** est passé entre la **SCEA les OLIVADES** représentée par : Daniel et Denise VUILLON, les Olivades, 257 ch. de la petite Garenne - 83190 Ollioules – **04 94 30 03 13** - [ddvuillon@olivades.com](mailto:ddvuillon@olivades.com) et le **partenaire consommateur**, pour l'approvisionnement en légumes & fruits des Olivades.

## Le TITULAIRE

M., Mme, Mlle .....

Demeurant : .....

Tel. Fixe : ..... Tél. port : ..... Mail :

## En cas de partage du panier

NOM du CO PANIER .....

Tel. Fixe : ..... Tél. portable : ..... Mail :

## Les DISTRIBUTIONS ont lieu aux Olivades de 17 à 19 H. (tél : 04.94.63.68.79 aux heures de distribution)

La saison comprend **25 distributions hebdomadaires** -

En cas d'impossibilité, ou d'absence il appartient au consommateur de faire retirer son panier par un tiers et de prévenir de tout contre temps éventuel.

Sous la responsabilité de Daniel et de Benjamin l'équipe des Olivades est composée de Sophie, Su'Eina, et Julien.

Denise assure la communication, le lien entre la ferme et les amapiens et le bon fonctionnement de la distribution avec le coordinateur présent.

La *lettre des Olivades* vous informe de tout évènement à la ferme ou changement de date de distribution.

Si vous ne la recevez pas par mail prenez-la sur la table d'accueil.

Un coordinateur bénévole et le producteur sont responsables de la distribution.

## Le PRODUCTEUR s'engage à :

- présenter sa ferme et sa situation et faire visiter les productions.
- fournir la liste des productions et donner une information régulière sur les cultures.
- fournir chaque semaine la part de la récolte ou « panier », calculé pour convenir à 2 adultes et 2 enfants.
- s'engage à cultiver sans pesticides ni herbicides, dans le respect de la terre, de la biodiversité et de l'éthique des pratiques en AMAP
- s'engage à la transparence de l'analyse comptable pour le calcul du prix du panier

## Le CONSOMMATEUR. Dans le cadre de cette économie sociale et solidaire, il

- s'engage à venir chercher son panier chaque semaine sur le lieu de distribution, dans les 2 h. imparties.
- à effectuer 1 « **permanences** » par saison à l'accueil pour cocher la prise des paniers.
- accepte de régler la totalité du montant de la saison par chèque et selon les modalités (au verso).
- accepte de garantir la juste rémunération du travail du producteur incluse dans le prix du « panier »
- accepte de partager les risques liés aux phénomènes naturels.
- accepte les phénomènes naturels de surproduction ou de baisse quantitative.

- accepte de participer aux divers ateliers à la ferme indispensables à la bonne marche de l'AMAP et à la compréhension des dégâts liés aux aléas climatiques et aux problématiques agraires.

La récolte étant achetée à l'avance et la production engagée il est impossible de rembourser le paiement d'un ou plusieurs paniers non retirés. En cas de départ de l'AMAP le titulaire s'engage à trouver son remplaçant.

**Les personnes qui se partagent un « panier » remplissent chacune un contrat** (voir au verso).

Elles s'organisent entre elles pour venir chercher le panier. Les coordonnées respectives sont échangées entre ces personnes pour se mettre d'accord sur un calendrier ou se remplacer en cas d'absence.

## **Pas de distribution entre Noël et jour de l'an**

Cotisation à l'association AMAP les Olivades : 2,50 €

**Prix du « panier » ou « part de récolte » saison AUT/HIVER 2014-2015 : 27 €**

**Montant total des 25 paniers : 675€**

1<sup>ère</sup> distribution : LUNDI 6 OCT 2014 - dernière distrib. : LUNDI 30 MARS 2015

Modalités de paiement Cochez votre choix	25 PANIERS	Partage ch. sem 12,5 parts	13 PANIERS 1 /15 jours à partir du 06/10/14	12 PANIERS 1 / 15 jours à partir du 13/10/ 14
Semestriel : 1 ch	675€	337, 50 €	351 €	324 €
Trimestriel: 2 chq	337,50 €	168,75 €	175.50€	162 €
Bimestriel: 3 chq	225 €	112,50 €	117 €	108 €
Mensuel : 6 chq	112,50 €	56,25€	58.50 €	54 €

**Chèques à l'ordre de la SCEA les Olivades datés du jour de la signature**

**Merci de faire correspondre l'identité du chèque à celle du titulaire du contrat**

### **Les productions du Jardin des Olivades : AUTOMNE / HIVER**

Cébettes (nov à mars) - Carottes (nov à mars) - Haricots verts (octobre à novembre) -  
Navets (nov à avril) - Panais (novembre à février)

Persil et coriandre (oct à mars) - Betterave (octobre à avril) - Blette et épinards  
(novembre à avril) - Céleri (décemb à févr) - Chayotte (automne)

Choux (novembre à mars) : (*chou vert à feuilles lisses - chou vert à feuilles frisées*  
*chou pointu/Chou rouge/chou brocoli/chou-fleur/chou rave*)

Courges diverses (oct à mars)

Poireaux (octobre à mars)

Herbes à mesclun : (*Cresson de terre (octobre à avril) - Roquette (octobre à avril)*)

Radis (octobre à avril) - Fenouil (novembre à décembre)

Pommes de terre (octobre à février)

Patates douces (octobre/novembre)

Salades (octobre à avril) : (*laitue - roquette - frisée - scarole - batavia blonde et rouge -*  
*feuille de chêne - chicorée (trévisé) - mâche*)

Pousses chinoises (novembre à avril) : (*moutarde - mibuna*)

*Fraises (mars....)*

#### **Engagement des parties signataires :**

##### **Le producteur:**

Je, soussigné, Daniel VUILLON  
déclare avoir pris connaissance des obligations stipulées  
dans ce contrat et confirme mon engagement envers les  
consommateurs dans le respect des principes de  
productions et de distributions en AMAP.

##### **Le titulaire :**

Je déclare avoir pris connaissance des obligations  
qui m'incombent et confirme mon engagement  
au titre de ce contrat envers le producteur et  
dans le respect des règles d'organisation  
collective de l'AMAP

Date

signature:

Date

signature: